

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
DE L'ANNEE 2015**

Conseil communautaire du 14/04/2015

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2015
- Approbation du Compte Administratif 2014 et vote du Compte de Gestion 2014 au budget général
- Vote du Budget primitif 2015 au budget général
- Marché de travaux du siège communautaire : avenant pour arrêt du lot 3, lancement de la consultation pour le lot 3 (béton de chanvre)
- Engagement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assainissement collectif
- Demandes de subventions auprès du Conseil Général et de la CAF du Var (conteneurs OM, crèches, jeunesse,...)
- Engagement d'un test de fréquentation touristique à Rians pour un Office du tourisme
- Questions diverses

• **Délibération n°2015/038 : vote des taux d'imposition 2015**

Le Conseil, après avoir examiné les prévisions de recettes et de dépenses du Budget Primitif 2015 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe d'Habitation 2015 à 7.50% générant un produit fiscal attendu de 2 712 075€.
- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe Foncière Bâtie 2015 à 0.556% générant un produit fiscal attendu de 131 778€.
- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie 2015 à 6.40% générant un produit fiscal attendu de 38 668€.

Concernant la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), le conseil communautaire, après avoir examiné les prévisions de recettes et de dépenses du Budget Primitif 2015 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de voter un taux de CFE pour l'année 2015 à 31.11%, générant un produit fiscal attendu de 920 258.00€.
- **DECIDE** une mise en réserve du taux de CFE Unique de 0.55%.

Délibération n°2015/039 : approbation du Compte Administratif 2014 du budget général

Le Conseil, après avoir étudié le Compte Administratif 2014, chapitre par chapitre et article par article, et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur de Barjols :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2014 le compte administratif qui s'établit comme suit :
- | | |
|---|-----------------------|
| RECETTES NETTES D'EXPLOITATION | 6 012 157.61 € |
| RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT | 1 615 990.82 € |
| DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION | 5 658 682.61 € |
| DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT | 2 413 464.05 € |
-

- **Délibération n°2015/040 : approbation du Compte de Gestion 2014 du budget général**

Le Conseil, après avoir étudié le Compte de Gestion 2014, chapitre par chapitre et article par article :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2014 le compte de gestion qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	0.00€	0.00	- 797 473.23€	- 1 385 458.75€
Fonctionnement	0.00€	587 985.52€	353 475.00€	4 868 982.63€
Total	0.00€	587 985.52€	- 443 998.23	3 483 523.88€

Soit un résultat pour l'exercice 2014 de - **443 998.23€**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

- **Délibération n°2015/041: vote du Budget Primitif 2015 du budget général**

Le Conseil, après avoir étudié le Budget Primitif, chapitre par chapitre et article par article et après avoir précisé que pour l'année 2015 :

- Le produit à percevoir au titre des contributions directes issues des taxes ménages (TH, TFB et TFNB) pour équilibrer le Budget s'élève à la somme de 2 882 541.00€,
- Le produit à percevoir au titre de la Contribution Foncière des Entreprises pour équilibrer le Budget est de 920 258.00€,
- Le produit à percevoir au titre de la CVAE est de 216 520.00€,
- Le produit à percevoir au titre de l'IFER est de 121 466.00€,
- La contribution au fond nationale de garantie des ressources est de 1 412 432.00€

- **ARRETE** pour l'exercice 2015 les sommes suivantes :

RECETTES NETTES D'EXPLOITATION	9 447 883.73 €
RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT	6 354 866.09 €
DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION	9 447 883.73 €
DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	6 354 866.09 €

- **Délibération n°2015/042 : affectation de résultat de clôture des comptes administratifs 2014 au budget général 2015 de la communauté de communes**

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le président d'affecter en investissement la somme de 1 385 458.75€ sur le compte 1068.

- **Délibération n°2015/043 : marché de travaux du siège communautaire : avenant pour arrêt du lot 3, lancement de la consultation pour le lot 3 (béton de chanvre)**

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer un avenant de résiliation concernant l'attribution du lot n°3 « Béton de chanvre » dans le marché de travaux du siège communautaire à Varages.

- **Délibération n°2015/044 : lancement d'une consultation pour le lot n°3 « béton de chanvre » pour le marché de travaux du siège communautaire**

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le président à lancer une consultation de travaux pour le lot n°3 du marché de travaux pour la consultation du siège communautaire à Varages.

- **Délibération n°2015/045 : lancement d'une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'exploitation des équipements d'assainissement collectif**

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le président à lancer une consultation pour rechercher une assistance à maîtrise d'ouvrage pour renouveler les contrats d'exploitation des équipements communautaires liés à la gestion des boues de station d'épuration.
- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à cette prestation seront inscrites au compte 617 du budget général 2015.
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

- **Délibération n°2015/046 : Demande de subvention auprès du conseil général du Var pour l'acquisition de conteneurs enterrés**

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **VALIDE** le plan de financement de la tranche 3 de cette opération ;
- **SOLLICITE** une aide d'un montant de **128 450.00€** auprès du Conseil général du Var au titre de l'aide annuelle aux programmes 2015 pour la réalisation de 18 points de collecte sélective et classique enterrés sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- **INDIQUE** que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au BP 2015 et suivants de la Communauté de communes.

- **Délibération n°2015/047 : Demandes de subventions 2015 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les actions jeunesse 2015**

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTTE** le plan de financement présenté pour les actions initiées et menées par les jeunes pour l'année 2015 ;
- **SOLLICITE** une aide de la Caisse d'Allocations Familiales du Var à hauteur de 25 000€ pour les actions 2015 ;
- **SOLLICITE** une aide de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Var à hauteur de 9000€ pour les actions 2015 ;
- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à cette prestation seront prélevées aux chapitres 011 et 012 du budget principal 2015 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer les pièces relatives à ce dossier.

- **Délibération n°2015/049 : avenant à la convention de location avec le conseil départemental du Var pour le siège administratif communautaire**

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTTE** la proposition d'avenant au bail de location du siège communautaire pour les nouveaux espaces occupés par les services communautaires ;
- **INDIQUE** que pour l'année 2015 et les suivantes, ces dépenses de location seront imputées au compte 6132 du budget général ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

- **Délibération n°2015/050 : signature de baux commerciaux**

Le Conseil, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la location, de 2 locaux commerciaux appartenant à la Communauté de communes sous la forme de baux commerciaux pour une durée de 9 années ;
- **INDIQUE** que les recettes issues de ces locations seront inscrites au budget annexe Economie ;
- **AUTORISE** M. le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

- **Délibération n°2015/051 : modalités de mise en œuvre de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Le Conseil, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDÉ** la proposition présentée relative à l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour le personnel de la micro-crèche de Saint-Julien-le-Montagnier effectuant les formations relatives en dehors des heures de service ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus aux budgets 2015 et suivants.

- **Délibération n°2015/052 : tarifs des stages artistiques organisés lors des vacances scolaires du printemps 2015**

Le Conseil, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDÉ** les actions jeunesse telles que présentées sous la forme de 3 stages artistiques pour la préparation du Festiv'arts jeunes 2015 ;
- **ACCEPTÉ** le principe d'une participation des familles pour les jeunes suivant les stages ;
- **FIXE** les participations des familles à 35€ par jeune pour le stage de création musicale, et à 20€ par jeune pour les stages de danse et de théâtre ;
- **PRÉCISE** que les participations des familles seront encaissées via la régie de recettes et d'avances ouverte pour le service jeunesse.

- **Délibération n°2015/053 : Annule et remplace la délibération n°2015-008 approbation du règlement intérieur communautaire**

Le Conseil, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** ce règlement intérieur qui sera applicable à l'ensemble du personnel de la collectivité, comme joint en annexe ;
- **AUTORISE** M. le président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.